

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MERCREDI 24 AVRIL 2024, À 16:30 HEURES

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

Étaient présents :

Monsieur Martin Dulac	Président et Délégué de la Ville de McMasterville
Madame Maud Allaire	Vice-Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Madame Nadine Viau	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Madame Alexandra Labbé	Déléguée de la Ville de Chambly
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Claude Gauthier	Délégué de la Ville de Richelieu
Monsieur Stéphane Williams	Délégué de la Ville de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Madame Natacha Garneau-Tremblay	Déléguée substitut de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Madame Brigitte Collin	Déléguée substitut de la Ville de Varennes
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Monsieur Martin Dulac.

Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de police
Madame Chantal Lemieux	Directrice secrétaire-trésorière
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe
Madame Marie-Ève Sigouin	Responsable du CAU 911
Madame Jessyca Nault	Coordonnatrice du CAU 911

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 mars 2024;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 13 mars 2024;
5. Ressources humaines – Résolutions;Ratification d'embauches
 - 5.2 Embauche – Employée surnuméraire cadre
 - 5.3 Embauche – Directrice des finances et trésorerie
 - 5.4 Modification à l'organigramme – Civil
 - 5.5 Départ – Policière temporaire
 - 5.6 Lettre d'entente – Grief FRS-24-01
6. Administration et finances – Résolutions;Contrat de service – Prolongement de garantie de 4 serveurs – Hewlett Packard Enterprises
 - 6.2 Achat de matériel pour la téléphonie IP – Centre d'appels d'urgence
 - 6.3 Contrat de service – Gestion de l'infrastructure – Relève opérationnelle et projets
 - 6.4 Adoption de la liste des comptes à payer
7. Politiques – Adoption;
 - 7.1 Politique de reconnaissance du personnel – Adoption
8. Dépôt de documents;
 - 8.1 Correspondance
 - 8.2 Tableau des mouvements de personnel
9. Varia;
10. Période de questions;
11. Clôture de la séance.

POINT 1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La Présidente déclare la séance ouverte. Il est 16 :31 heures.

CA-24-2713

POINT 2 **RÉSOLUTION** **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Conseil;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2714

POINT 3 **RÉSOLUTION** **Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 mars 2024**

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2024;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 mars 2024 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2715

POINT 4

RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 13 mars 2024

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 13 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 13 mars 2024;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 13 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5

RESSOURCES HUMAINES – RÉSOLUTIONS

CA-24-2716

POINT 5.1

RÉSOLUTION

Ratification d'embauches

ATTENDU la résolution CA-22-2376 adoptée le 23 février 2022 déléguant le pouvoir d'embauche d'employés syndiqués;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher des agents temporaires;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher une directrice des finances et trésorerie;

ATTENDU que le comité de sélection, pour les postes d'agents temporaires, a retenu les candidatures de :

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- Mary Jane Carmichael
- Alexandre Morrisette

ATTENDU que le comité de sélection, pour le poste de directrice des finances et trésorerie, a retenu la candidature de :

- Mélanie St-Pierre

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nadine Viau
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 3 avril 2024, à titre d'agent temporaire de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Mary Jane Carmichael

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 10 avril 2024, à titre d'agent temporaire de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Alexandre Morrisette

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 13 mai 2024, à titre de directrice des finances et trésorerie de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Mélanie St-Pierre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2717

POINT 5.2

RÉSOLUTION

Embauche – Employée surnuméraire cadre

ATTENDU la résolution CA-24-2696 adoptée le 27 mars 2024 par le Conseil d'Administration confirmant le départ à la retraite de Mme Caroline Vigneault après vingt-trois (23) années de services;

ATTENDU que nous désirons recommander de procéder à l'embauche de Madame Caroline Vigneault à compter du 1^{er} août 2024 à titre d'employée surnuméraire cadre;

ATTENDU le rapport présenté par la Directrice des Ressources Humaines, Madame Marie-Ève Mazza;

ATTENDU la recommandation d'embauche de la personne suivante comme employée surnuméraire Cadre :

- Madame Caroline Vigneault

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'embauche, à compter du 1^{er} août 2024 pour une période indéterminée, de la personne suivante à titre d'employée surnuméraire cadre de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent au taux horaire en vigueur à son départ à la retraite et celui-ci sera indexé en janvier au même titre que les autres cadres civils de la Régie;

- Madame Caroline Vigneault

Les bénéfiques suivants seront payés selon le nombre d'heures travaillées et s'ajouteront au taux horaire :

- 10 % pour compenser les vacances;
- 10 % pour compenser les bénéfiques marginaux (fériés, maladies, personnels, mobiles);
- 8 % en REÉR, étant donné qu'elle ne peut contribuer au régime de retraite.

Madame Vigneault ne sera pas assujettie au régime d'assurances collectives conformément au contrat en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2718

POINT 5.3

RÉSOLUTION

Embauche – Directrice des finances et trésorerie

ATTENDU la résolution CA-24-2696 adoptée le 27 mars 2024 par le Conseil d'Administration confirmant le départ à la retraite de Mme Caroline Vigneault après vingt-trois (23) années de services;

ATTENDU que ce départ à la retraite créait une vacance au poste de responsable de la trésorerie;

ATTENDU qu'un affichage pour le comblement de ce poste a été fait;

ATTENDU que nous avons reçu 35 candidatures et que six (6) personnes ont été contactées pour une entrevue téléphonique;

ATTENDU que quatre (4) personnes ont été retenues pour passer une entrevue en personne et deux (2) candidates ont effectuées un bilan de compétences par une firme externe;

ATTENDU que le comité de sélection composé de Monsieur Marco Carrier (Directeur), Madame Chantal Lemieux (Directrice secrétaire-trésorière), Madame Caroline Vigneault (Responsable de la trésorerie) et Madame Marie-Ève Mazza (Directrice des ressources humaines), a retenu la candidature de Madame Mélanie St-Pierre;

ATTENDU le rapport de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des Ressources Humaines, recommandant également l'embauche de Madame Mélanie St-Pierre;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'embauche, à compter du 13 mai 2024, de la personne suivante, au poste de « *Directrice des finances et trésorerie* » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent avec les avantages et conditions prévus à la convention collective de travail des cadres de la Régie prévoyant notamment une période d'essai de six (6) mois travaillés:

- Madame Mélanie St-Pierre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2719

POINT 5.4
RÉSOLUTION
Modification à l'organigramme – Civil

ATTENDU qu'il y a eu lieu de modifier l'organigramme « Civil » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU le rapport de Madame Marie-Ève Mazza, directrice des ressources humaines;

ATTENDU le nouvel organigramme soumis séance tenante aux membres du Conseil d'Administration;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire

ET RÉSOLU :

DE DÉCLARER que l'organigramme déposé ce jour, décrivant les modifications proposées constitue l'organigramme « Civil » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2720

POINT 5.5
RÉSOLUTION
Départ – Policière temporaire

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, faisant état que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de policière temporaire :

- Kezia Landry

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution cette fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Madame Nadine Viau

ET RÉSOLU :

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policière temporaire et DE LA RENDRE effective au 18 avril 2024 :

- Kezia Landry

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2721

POINT 5.6 RÉSOLUTION Lettre d'entente – Grief FRS-24-01

ATTENDU le grief FRS-24-01 déposé par la Fraternité des policiers et policières Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU que ce grief concerne le changement de la signature corporative de l'employé;

ATTENDU que la Fraternité et la Régie désirent s'entendre pour régler ce dossier;

ATTENDU la lettre d'entente soumise aux membres du Conseil d'Administration sur ce sujet;

ATTENDU les représentations formulées par le Directeur de police;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU :

DE RECOMMANDER l'acceptation des termes de l'entente avec la Fraternité des policiers et policières Richelieu-Saint-Laurent sur le grief FRS 24-01;

D'AUTORISER le Directeur de police, M. Marco Carrier, à signer ladite lettre d'entente conformément au texte soumis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6 ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS

CA-24-2722

POINT 6.1 RÉSOLUTION Contrat de service – Prolongement de garantie de 4 serveurs Hewlett Packard Enterprises

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent possède une garantie pour quatre (4) serveurs, laquelle arrive à échéance en avril 2024;

ATTENDU qu'il y a lieu de maintenir une garantie pour ces serveurs;

ATTENDU que le coût de prolongation proposé par la compagnie est de 26 570,67 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle
APPUYÉ PAR Madame Brigitte Collin

ET RÉSOLU :

D'OCTROYER à l'entreprise « *Hewlett Packard Enterprises* » le contrat pour le prolongement de la garantie des 4 serveurs pour la période du 14 avril 2024 au 13 avril 2025 et ce, pour un prix de 26 570,67 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le Responsable des T.I. et des communications, Monsieur Nicolas Azoulay, ou en son absence, la Directrice secrétaire-trésorière, à signer tout document pertinent à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2723

POINT 6.2

RÉSOLUTION

Achat de matériel pour la téléphonie IP – Centre d'appel d'urgence

ATTENDU les modifications exigées pour le changement au 911-2^e génération et que nous devons acquérir des équipements pour la mise à niveau des équipements informatiques de la Régie;

ATTENDU que l'article 573.2, 9^o L.C.V permet à la Régie dans de telles circonstances de déroger aux règles d'adjudication des contrats municipaux puisque l'objet du contrat à renouveler est l'entretien et la mise à jour d'équipements spécialisés par le fabricant;

ATTENDU le coût des devis 3597 et 3598 déposés par l'entreprise représentant 137 895,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU qu'un montant de 142 000,00 \$ a été prévu au budget des immobilisations et qu'au net, la dépense sera de 144 773,00 \$ et qu'elle sera compensée par la subvention gouvernementale obtenue par cette obligation;

ATTENDU le rapport de Madame Chantal Lemieux, Directrice secrétaire-trésorière, recommandant d'autoriser la dépense à « *Komutel* » pour un montant de 137 895,00 \$ plus les taxes applicables au fonds de roulement sur huit (8) ans;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Komutel* » le contrat pour l'achat de matériel pour la téléphonie IP pour un pour un montant de 137 895,00 \$ plus les taxes applicables au fonds de roulement sur huit (8) ans;

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Directrice secrétaire-trésorière, à signer tous les documents pertinents à l'octroi de ce contrat;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2724

**POINT 6.3
RÉSOLUTION**

Contrat de service – Gestion de l'infrastructure – Relève opérationnelle et projets

ATTENDU que le département informatique de la Régie est composé de deux personnes seulement;

ATTENDU que la Régie souhaite développer une redondance à une service critique pour l'organisation;

ATTENDU que ce contrat permettra d'avoir du soutien lors des vacances du responsable, d'appui lors de projets spéciaux et d'aide lors d'événements extraordinaires;

ATTENDU que nous avons fait deux demandes de prix pour ce service, soit :

- Groupe Cosior
- GSL Groupe SL

ATTENDU le rapport de Madame Chantal Lemieux, Directrice secrétaire-trésorière, recommandant de retenir les services de l'entreprise « *Groupe Cosior* » selon les tarifs horaire déposés dans l'offre de services;

ATTENDU qu'un montant de 32 000,00 \$ est prévu au budget 2024 et au code budgétaire 02-210-92-414 pour assurer les dépenses reliées à cette offre de services;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Groupe Cosior* » le contrat de service pour la gestion de l'infrastructure – Relève opérationnelle et projets selon les conditions prévues à l'offre de services datée du 22 mars 2024;

D'AUTORISER le Responsable des TI et télécommunications, Nicolas Azoulay, à signer tous les documents pertinents à l'octroi de ce contrat;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CA-24-2725

POINT 6.4 RÉSOLUTION

Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.4 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 1 469 527,35 \$ soient acceptés et que la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Directrice secrétaire-trésorière, soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 7 POLITIQUES – ADOPTION

CA-24-2726

POINT 7.1 RÉSOLUTION

Politique de reconnaissance du personnel – Adoption

ATTENDU la résolution CE-24-3899 adoptée le 10 avril 2024;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter une politique de reconnaissance du personnel de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU le projet de politique de reconnaissance du personnel déposé ce jour;

ATTENDU les discussions tenues;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER la politique de reconnaissance du personnel de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 8 DÉPÔT DE DOCUMENTS

POINT 8.1 CORRESPONDANCE

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

I. Soumise au Comité Exécutif du 10 avril 2024 :

Aucune

II. Soumise au Conseil d'Administration du 24 avril 2024 :

- a) 5 avril 2024 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- ▶ *Monsieur Marco Carrier,
Directeur
Régie intermunicipale de police
Richelieu-Saint-Laurent
Re : Renouvellement de l'entente
de la RIPPSL*

POINT 8.2 **TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

POINT 9 **VARIA**

Madame Maud Allaire rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'un comité de travail avait été mis en place en lien avec l'iniquité fiscale entre les corps de police en février dernier. Un plan d'action avait alors été adopté par le conseil d'administration de l'UMQ.

Elle informe les Élus que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent comptera parmi les 10 corps policiers qui seront évalués par la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour effectuer, notamment l'analyse des coûts de services de police.

POINT 10 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

CA-24-2727

POINT 11 **RÉSOLUTION** **Clôture de la réunion**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alexandra Labbé
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CHANTAL LEMIEUX
Directrice secrétaire-trésorière

MARTIN DULAC
Président